



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020 À 18H30
SALLE DU LAC D'HOSSEGOR - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 9 décembre 2020)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 11

Absents représentés : 3

Absents excusés : 3

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 17 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le neuf décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle du Lac d'Hossegor au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Gayon Marie-Antoinette, Labeyrie Isabelle et Libier Marie-Thérèse ;

Messieurs Arbeille Henri, Boireau Philippe, Dalmay Yohann, Darets Benoît, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre, Prosper José et Trézières Yves.

Absents représentés :

Monsieur Daulouède Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Madame Libier Marie-Thérèse et Madame Jaury Chamalbide Christine a donné pouvoir à Monsieur Dumas Jean-Louis.

Absents excusés :

Monsieur Froustey Pierre et Mesdames Casteras Line et Couderc Sylvie.

OBJET : FINANCES - TRANSFERT D'ACTIFS DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE SAAD

Rapporteur : Monsieur le vice-président

Lors du conseil d'administration du 11 décembre 2019, le budget annexe du SAAD a été créé sous la nomenclature M22 afin de répondre aux obligations budgétaires et comptables applicables à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Certains biens, acquis lors des années antérieures sur le budget du CIAS étant utilisés par le service d'aide à domicile, il est nécessaire de procéder à leur transfert du budget principal vers le budget annexe SAAD.

La liste des biens à transférer figure sur le tableau ci-dessous :



Numéro inventaire	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Article budgétaire	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	V.N.C. au 01/01/2020
30003196482615	1000	MODULE CONTACT/APOLOGIC (1000)	205	1 700,00	21/02/2013	0,00
30003196482715	1	LICENCE SELON BON DE COMMANDE CC 6 450 ALPI (1)	205	7 990,00	21/02/2013	0,00
201707-00005	201707-00005	NOUVEAU VÉHICULE TRAFIC COMBI	2182	25 176,24	19/07/2017	15 106,24
201807-00001	201807-00001	AMÉNAGEMENT PMR VÉHICULE TRAFIC SELON DEVIS TPMR1F	2182	6 535,65	11/05/2018	5 228,65
24	24	ACHAT CLIO CAMPUS IMMATRICULE 4546 RZ 40	2182	3 962,50	15/02/2017	2 378,50
19	19	ACHAT TELEPHONE SAAD	2183	1 281,60	25/03/2015	257,60
20	20	LICENCE SELON BON DE COMMANDE ALPI CC6450 DE 2012	2183	17 550,00	07/08/2015	3 510,00
201707-00001	201707-00001	FAC. 0094152541 DU 26/05/2017	2183	1 105,20	12/06/2017	663,20
201707-00002	201707-00002	FAC. 0094156792 DU 30/05/2017	2183	2 145,60	12/06/2017	1 287,60
201807-00006	201807-00006	SOURIS ERGONOMIQUE SAAD	2183	420,00	28/08/2018	336,00
201807-00007	201807-00007	MATERIELS INFORMATIQUE SAAD	2183	2 286,00	28/08/2018	1 829,00
201907-00001	201907-00001	TERMINAL INFORMATIQUE LEGER	2183	6 620,34	11/03/2019	6 620,34
201907-00004	201907-00004	ACHAT FLOTTE TELEPHONE CIAS ET MISE EN SERVICE	2183	7 499,95	24/07/2019	7 499,95
201907-00005	201907-00005	EQUIPEMENT INFORMATIQUE SAAD	2183	2 408,40	30/07/2019	2 408,40
201907-00007	201907-00007	ACHAT DE 2 ORDINATEURS+ ACHAT DE 2 STATIONS D'ACCU	2183	3 643,20	12/11/2019	3 643,20
30003635301215	5	FAC. 001394 DU 02/09/2013 ACHAT SWING LICENCE (5)	2183	3 180,00	19/12/2013	0,00

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code d'action sociale et des familles ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 11 décembre 2019 portant création du budget annexe du SAAD ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver le transfert des biens mentionnés ci-dessus de l'inventaire du budget principal du CIAS vers l'inventaire du budget annexe SAAD,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux écritures comptables correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 17 décembre 2020

Pour le président,
par délégation
Le vice-président,

Pierre Laffitte

